

Les événements à ne pas manquer :

Semaine en bibliothèque : " Raconte-moi une histoire "

De 9h30 à 11h00
Réservations auprès des bibliothèques

Lundi 14 Novembre

Bibliothèque de Feuquières
Tél : 03 44 13 20 76

Mardi 15 Novembre

Bibliothèque de Songeons
Tél : 03 44 82 64 31

Mercredi 16 Novembre

Bibliothèque de Formerie
Tél : 03 44 46 13 50

Jeudi 17 Novembre

Bibliothèque de Grandvilliers
Tél : 03 44 46 98 59

Vendredi 18 Novembre

Bibliothèque de Marseille-en-Beauvaisis
Tél : 03 44 46 15 71



**Temps fort
en Bibliothèque**

"Raconte-moi une histoire"
Un voyage animé autour de la Nature

Du 14 au 18
novembre 2016

Lectures adaptées aux tout-petits
dans les bibliothèques de la Picardie Verte.

Conférence :

" La relation Parents-Ados "

à 20h00

Mardi 29 novembre 2016

par le Docteur BENKEMOUN
au complexe sportif et culturel
communautaire de SONGEONS.
Réservations : 03 44 04 53 90

Une nouvelle activité, l'éveil musical des petits :

De 10h00 à 10h30
1^{ère} séance

Mercredi 23 novembre 2016

avec Bérangère Champin professeur
de musique à l'EMION.

A Saint- Omer-en- Chaussée,
salle du périscolaire.

Inscriptions auprès des animatrices du
RAM.



Conférence :
**La relation
Parents - Ados**

Mardi 29 novembre 2016
20H00

Venez découvrir les outils de communication, conçus avec
humour et bienveillance, par le Docteur Benkemoun.

Au Complexe Sportif et Culturel Communautaire de Songeons

Picardie Verte
Communauté de Communes



Savoir plus

N° 1



- La formation continue.
- Les congés payés.
- La recette de l'automne.
- Activité manuelle pour un
accueil chaleureux.
- Les événements à ne pas
manquer.

" Le Journal des Assistants Maternels "

Les animatrices du Relais Assistants Maternels de la CCPV

vous reçoivent sur rendez-vous :
3, rue de la Paix à FORMERIE
03.44.04.53.90 ou 03.44.04.53.98



La formation continue

La formation continue est proposée depuis de nombreuses années à l'ensemble des assistants maternels. La concertation entre les animatrices du RAM et le GRETA a permis la mise en place de modules répondant à vos attentes et d'adapter les jours, horaires et lieux de formation.

Vous pouvez bénéficier de 48 heures de formation par an, si vous êtes : agréé, en activité et si vous avez un parent qui accepte de vous verser l'allocation de formation. Il sera ensuite remboursé par Agefos Pme.

Ce dispositif, mis en place depuis 2014, a permis :

- L'accompagnement de 21 personnes à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'acquisition du CAP petite enfance.
- La mise en place de 3 formations : «l'éveil de l'enfant», et deux sessions intitulées « la bientraitance envers les enfants », suivies par 18 assistants maternels.
- Une prochaine formation : «l'accompagnement à la séparation» qui compte déjà 6 personnes inscrites.

La liste et les dates des modules de formation pour l'année 2017 sont jointes à ce document. Vous pouvez contacter le RAM pour toute information et inscription.

Témoignages :

« Les formations sont très enrichissantes, nous sommes des professionnelles qui avons besoin de réentendre les choses même après un certain nombre d'années. Personnellement, elles me «reboostent» et me font rebondir positivement. C'est aussi l'occasion de faire de très belles rencontres avec des collègues investies et des formatrices qui sont là pour répondre à nos attentes. Je vous incite à découvrir les formations continues ». Valérie M.

« Je suis assistante maternelle depuis 21 ans, dans un petit hameau. Les journées sont bien remplies avec ces petits bouts ! Malgré mon expérience, j'avais l'impression d'avoir besoin de conseils, de renouveau, ou d'être confortée dans ma façon de faire. J'ai participé à la formation éveil de l'enfant et à la formation bientraitance. On échange, on évoque notre vécu, on trouve des solutions et des conseils.

De retour à la maison, on essaie de mettre en pratique tout cela. C'est sûr, changer nos habitudes ce n'est pas facile et il faut du temps. Mais ces petites astuces, conseils du formateur, nous aident à avancer.

Je dirais que j'avais un coup de mou avant ces formations et me voilà « reboostée ». Valérie D.

Les congés payés :



Vous êtes invités à redécouvrir la législation et les modalités de détermination des congés payés, souvent source de litige et de malentendu.

Selon l'article 26 : L.773-16 du Code du travail, l'assistant maternel et son (ou ses) employeur(s) fixe(nt) d'un commun accord, au plus tard le 1er mars de chaque année, les dates de congés de l'assistant maternel, de manière à lui permettre de bénéficier de congés effectifs sans aucun accueil d'enfant. A défaut d'accord à cette date, l'assistant maternel qui a plusieurs employeurs fixe lui-même les dates de ses congés pour une durée et dans des conditions définies par décret. Dans le cas où l'assistant maternel n'a qu'un seul employeur, les dates de congés sont fixées par ce dernier.

Vous avez droit :

-Soit à une indemnité de congés payés égale au dixième de la rémunération perçue (hors indemnité d'entretien), durant la période de référence, qui s'étend du 1er juin au 31 mai de l'année en cours.

-Soit à la rémunération que vous auriez perçue si vous aviez travaillé, cette règle est dite «du maintien de salaire». Des outils sont à votre disposition au RAM pour vous aider à déterminer vos jours de congés et à calculer vos droits.

La recette de l'automne



Les muffins aux pommes : (Ingrédients pour 15 Muffins) :

- 250 g de farine
- 140 g de sucre
- 1 sachet de levure chimique
- 125ml de lait
- 50 g de beurre fondu
- Préchauffer le four à 180°C
- 2 œufs
- 3 pommes (golden de préférence)
- 1 cuillère à café de cannelle en poudre
- 1 pincée de sel

Un accueil chaleureux, décor de fin d'année :

Intérêt pédagogique :

- Éveiller à la nature et à l'environnement
- Développer la coopération et la socialisation

Matériel :

- Branches de sapin, de saule, ou de thuya
- Ficelles, rubans
- Ciseaux et sécateur
- Décoration (pommes de pin, boules, cœurs...)

Réalisation :

1. Un adulte prépare une couronne de branchages.
2. Préparation de sujets pour agrémenter la couronne, avec les enfants.
3. Disposer les décorations sur les branchages, si possible avec les enfants.

Objectif :

Faire participer les enfants à une réalisation commune, pour décorer et personnaliser votre lieu d'accueil.

